Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-790251045-20261021-III_2026_2-DE

ARZON EVENEMENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres :

en exercice : **13**
Présents : **11**
Pouvoirs : **0**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un octobre deux mille vingt-six
le Conseil d'Administration d'Arzon Evénements
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
À la salle Bellevue, sous la présidence de MR DE RENEVILLE, président.
Date de convocation du Conseil d'Administration :
Le deux octobre deux mille vingt-six

PRESENTS : Jean-Marc Gauter, Corinne Vialatte, Bruno De Reneville, Emmanuel Jacobée, Marie-Thérèse Jan (suppléante de Philippe Desenfant), Jean-Jacques Mulot, Christine Provost, Caridad Pelissier, Marc Eymond, Erwan Renimel, Sylvie Cottet.

ABSENTS : Jean-Michel Desmars, Lydie Tamarelle

POUVOIRS :

Objet : Décisions modificatives n°2 – Tarifs

Dans une logique évolutive de l'offre commerciale de l'EPIC Arzon Evénements, adaptée à l'augmentation des coûts (Semaine du Golfe), et pour mise en conformité avec la tarification institutionnelle du dispositif École et Cinéma, il est proposé les évolutions de tarifs suivantes :

Semaine du Golfe

- Stand Associations
  - Tarif A (buvette) : **33 €** TTC / m2
  - Tarif B (accessoires, restauration, buvette sans alcool) : **9,80 €** TTC /m2

- Stand Commerçants
  - Tarif C : **65 €** TTC / m2

Cinéma

- Tarif dispositif école et cinéma : **2,70 €** TTC

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter les modifications préconisées,
VU l'exposé de Monsieur le Directeur,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↳ ADOPTE les décisions modificatives relatives aux tarifs susmentionnés,
↳ DONNE MANDAT au directeur pour poursuivre cette décision.

Fait et délibéré à ARZON, le 21 octobre 2026

Certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture en date du

Le Président,
Monsieur DE RENEVILLE